

## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 02 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le deux juillet, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du 25 juin 2015 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Nombre de membres en exercice : 29**

**Nombre de membres présents : 23 + 6**

**Présents :** Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Franck GILLE, Brigitte LAMANDIN-DECARME, Angélique DEKOKER, Fabien DELPORTE, Sylvie SLABOSZEWSKI, Pierre DUMORTIER, adjoints, Marc PAPIS, Jean MOULLIERE, Geneviève DION, Manuella DELESALLE, Olivia SALLE, Daniel CHRETIEN, Pierre DEHOVE, Valérie DESCAMPS, Cyprien DUBUS, Fabrice BALENT, Pascale DESBUISSONS, Armand TOMASZEWSKI, Olivier DELAERE, Corinne DUBOIS, Laurent HELIOT.

### **Absents ayant donné procuration :**

Marie-Françoise TAHON donne procuration à Marc PAPIS,  
Christian LEMAIRE donne procuration à Joëlle DUPRIEZ,  
Catherine MORTREUX donne procuration à Geneviève DION,  
Robert James TOSH donne procuration à Brigitte LAMANDIN,  
Hélène FOURDRIGNIER donne procuration à Cyprien DUBUS,  
Marie-Astrid DELANNOY donne procuration à Fabien DELPORTE.

**Absents :**

**Secrétaire :** Jean MOULLIERE

## **1 – Approbation du procès-verbal du 10 juin 2015**

Concernant la participation de la commune aux dépenses de l'école Saint Martin, Monsieur Balent demande à ce que l'on précise que son groupe n'est pas opposé par principe à l'école privée.

Concernant les modifications des tarifs de cantine, Monsieur Balent souhaite que l'on rajoute que ces modifications impactent 94 familles et environ 188 enfants sur 300 fréquentant la cantine.

Concernant l'autorisation de la signature de l'acte de vente des terrains d'Anchin, Monsieur Le Maire rappelle le rôle essentiel joué par le commissaire enquêteur dans l'évolution du projet.

Monsieur le Maire soumet l'approbation du procès-verbal du 10 juin 2015 à l'approbation du Conseil Municipal.

|                                  | <b>Pour</b> | <b>Contre</b> | <b>Abstentions</b> |
|----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| Templeuve, notre passion commune | <b>22</b>   |               | <b>1</b>           |
| Templeuve, ensemble autrement    | <b>5</b>    |               | <b>1</b>           |

## **2 – Subvention à l'association « culture et bibliothèque pour tous »**

L'association « Culture et Bibliothèque pour Tous » bénéficie chaque année d'une subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 1 599 € à cette association « Bibliothèque pour Tous ».

Madame Dupriez explique que ce dossier a été envoyé aux membres de la commission culture. Elle rappelle que la commune a une convention avec l'association afin de participer aux emprunts réalisés par les enfants.

Monsieur le Maire soumet la subvention à l'association « culture et bibliothèque pour tous » à l'approbation du Conseil Municipal.

|                                  | <b>Pour</b> | <b>Contre</b> | <b>Abstentions</b> |
|----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| Templeuve, notre passion commune | <b>23</b>   |               |                    |
| Templeuve, ensemble autrement    | <b>6</b>    |               |                    |

### **3 – Attribution du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la médiathèque**

Madame Dupriez fait un rappel de la procédure de mise en concurrence ayant permis de choisir un architecte. Elle précise à nouveau que cette construction s'inscrit dans le cadre d'un réseau de lecture publique sur 5 communes. La médiathèque envisagée sera de type 3<sup>ème</sup> lieu. Elle aura pour spécificité la petite enfance. Madame Dupriez présente les fonctionnalités du bâtiment sur les esquisses.

Conformément au code des marchés publics une réunion de négociation a eu lieu avec l'équipe lauréate du concours en particulier pour adapter l'aménagement intérieur du bâtiment, des modifications ont été apportées en suivant les recommandations de la DRAC et de la MDN.

Madame Dubois demande le nombre d'agents nécessaires au fonctionnement de la structure ainsi que les horaires d'ouvertures envisagées.

Madame Dupriez répond que les horaires d'ouvertures ne sont pas définis à ce jour, mais qu'ils seront fixés principalement en soirée et le week-end. Un emploi de bibliothécaire sera à prévoir avant l'entrée en service de la médiathèque. Le fonctionnement se fera également en s'appuyant sur des bénévoles.

Monsieur Delaere conseille de travailler en coût global en intégrant le coût de fonctionnement et d'entretien du bâtiment, en particulier de la toiture végétale. Il explique qu'il votera contre le projet car, selon lui, le coût du mobilier et des VRD ne sont pas connus et maîtrisés à ce jour.

Madame Dupriez explique que le projet devrait être subventionné à hauteur de 35% à 45% par la DRAC. La demande de subvention doit être faite en 2016 même si la construction ne démarrera pas cette année-là.

Monsieur Balent demande si la fréquentation possible et les demandes des Templeuvois ont été étudiées.

Madame Dupriez répond qu'une enquête a eu lieu. Et que 192 réponses ont été recueillies. Celles-ci sont encore en court d'analyse mais il en ressort déjà une attente et une demande importante de la population.

Le cout prévisionnel des travaux sur lequel s'engage ce maitre d'œuvre est de 1 155 664 €  
Le montant de base du marché est de 138 679.68 € HT (taux de rémunération de 12%).

Monsieur le Maire soumet au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la médiathèque à l'approbation du Conseil Municipal.

|                                  | <b>Pour</b> | <b>Contre</b> | <b>Abstentions</b> |
|----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| Templeuve, notre passion commune | <b>23</b>   |               |                    |
| Templeuve, ensemble autrement    | <b>1</b>    | <b>4</b>      | <b>1</b>           |

#### **4 – Admission en non-valeur de titres de recette**

Monsieur Gille propose, sur le rapport de Monsieur SAVARY et sur sa proposition, d'admettre en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à 120 € au titre de l'année 2011, débiteur Monsieur BOITTE Fabrice.

Monsieur le Maire soumet à l'admission en non-valeur de titres de recette à l'approbation du Conseil Municipal.

|                                  | <b>Pour</b> | <b>Contre</b> | <b>Abstentions</b> |
|----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| Templeuve, notre passion commune | <b>23</b>   |               |                    |
| Templeuve, ensemble autrement    | <b>6</b>    |               |                    |

#### **5 – Transfert de l'affectation de la subvention pour la mise en conformité de l'éclairage de l'église aux travaux de rénovation de la sacristie**

Madame Dekoker explique que les travaux de mise en conformité des installations électriques n'avaient pas été réalisés lorsqu'est survenue la chute du pinacle de la façade sur la toiture de l'église. Ce désordre a donc causé une ouverture dans la toiture ainsi que sur le plafond de la sacristie et le plancher de celle-ci. Il est donc urgent de remettre en état ces éléments.

Ce projet s'élève à 24 917.33€ TTC. Nous souhaiterions être subventionnés à hauteur de 10 000 € sur ces travaux de réfection.

En conséquence, il est proposé de solliciter le transfert de la subvention accordée en septembre 2013 pour la mise en conformité de l'éclairage intérieur sur les travaux de réfection de la sacristie de l'église Saint-Martin auprès du sénateur Turk.

Monsieur le Maire soumet le transfert de l'affectation de la subvention pour la mise en conformité de l'éclairage de l'église aux travaux de rénovation de la sacristie à l'approbation du Conseil Municipal.

|                                  | <b>Pour</b> | <b>Contre</b> | <b>Abstentions</b> |
|----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| Templeuve, notre passion commune | <b>23</b>   |               |                    |
| Templeuve, ensemble autrement    | <b>6</b>    |               |                    |

## 6 – Changement de dénomination des écoles publiques Jules Ferry et Madame Lequin

Monsieur le Maire propose de nommer le nouveau groupe scolaire, qui accueille l'école maternelle Madame Lequin et l'école élémentaire Jules Ferry, Marie Navart. Monsieur le Maire retrace le récit de ce personnage de l'histoire templeuvoise et présente des anecdotes liées aux sorcières de Templeuve. Monsieur le Maire insiste sur le symbole que représente cette proposition dans la lutte contre l'obscurantisme et l'intolérance.

Madame Sallé demande à ce que des actions pédagogiques soient menées afin d'expliquer aux enfants les symboles liés à ce choix.

Madame Desbuissons adhère à ce symbole contre l'obscurantisme et estime que c'est aussi un symbole de l'émancipation des femmes.

Monsieur Dehove demande à ce qu'une plaque soit installée sur le bâtiment afin d'expliquer le choix du nom.

Monsieur Heliot trouve ce choix surprenant et que d'autres personnages historiques sont porteurs de symbole plus marquant. Il cite l'exemple de Marie Curie.

Monsieur Tomaszewski demande aussi à ce que des actions pédagogiques soient réalisées afin d'éviter une mauvaise compréhension de ce choix.

Le changement de dénomination des deux écoles Jules Ferry et Madame Lequin, sera effectif à partir de la rentrée scolaire 2015/2016.

Le nouveau groupe scolaire prendra ainsi le nom de Marie Navart.

Monsieur le Maire soumet le changement de dénomination des écoles publiques Jules Ferry et Madame Lequin à l'approbation du Conseil Municipal.

|                                  | <b>Pour</b> | <b>Contre</b> | <b>Abstentions</b> |
|----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| Templeuve, notre passion commune | <b>23</b>   |               |                    |
| Templeuve, ensemble autrement    | <b>5</b>    | <b>1</b>      |                    |

## 07 – Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet

Madame Dupriez rappelle que cette création de poste est due à une promotion interne et non à un recrutement. Elle explique qu'il s'agit d'un poste de 34h semaine, comme le sont les autres ATSEM de la collectivité.

Monsieur Delaere trouve que l'ordre du jour relatif aux ressources humaines est régulièrement trop important. Il demande à ce que ces sujets soient examinés en commission. Il souligne le fait qu'au mandat précédent il y a eu 42 créations de postes et 17 suppressions de postes. Depuis le début du mandat actuel il y a eu, selon lui, 9 créations de postes et aucune suppression de poste.

Monsieur le Maire précise que les questions de ressources humaines sont de son ressort mais il est favorable à un examen du tableau des effectifs en commission finances. Monsieur le Maire estime les propos de Monsieur Delaere erronés car les créations de postes sont généralement liées à des promotions internes et non à des embauches. Il n'y a donc pas

d'augmentation des effectifs municipaux.

Madame Dupriez insiste aussi sur le fait que les créations de postes prévues à ce conseil municipal ne correspondent aucunement des promotions mais à des renouvellements de contrats.

Monsieur le maire précise qu'il y a 60 salariés à la mairie de Templeuve ce qui correspond à 50 équivalents temps plein.

La proposition de suppression de poste correspondante sera exposée après consultation du CTP.

Monsieur le Maire soumet la création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet à l'approbation du Conseil Municipal.

|                                  | <b>Pour</b> | <b>Contre</b> | <b>Abstentions</b> |
|----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| Templeuve, notre passion commune | <b>23</b>   |               |                    |
| Templeuve, ensemble autrement    | <b>2</b>    |               | <b>4</b>           |

#### **08 – Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet**

Madame Dupriez expose la nécessité de prendre en compte l'évolution des besoins du service administratif suite à une réorganisation liés à des mutations récentes. Les missions seront d'assurer le secrétariat de Monsieur le Maire.

Le poste crée est un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet soit 5h hebdomadaires.

Monsieur le Maire soumet à la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à l'approbation du Conseil Municipal.

|                                  | <b>Pour</b> | <b>Contre</b> | <b>Abstentions</b> |
|----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| Templeuve, notre passion commune | <b>23</b>   |               |                    |
| Templeuve, ensemble autrement    | <b>3</b>    |               | <b>3</b>           |

#### **09 – Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité**

Madame Dupriez précise que ces recrutements sont liés aux temps d'activités périscolaires et sont le renouvellement des contrats signés en 2014.

Monsieur Delaere demande pourquoi les postes à 4h ne sont pas fusionnés en un poste unique à 8h.

Madame Dupriez réexplique que les NAP ont toutes lieux aux mêmes horaires. Un tel regroupement n'est donc pas possible.

Monsieur Delaere demande pourquoi un animateur est à 34h semaine. Madame Dupriez expose que, comme l'année dernière, ce poste est celui de la coordinatrice des NAP. Ce temps de travail hebdomadaire est lié à l'organisation des activités pour les deux groupes scolaires (planning, commandes ...).

Considérant les besoins recensés à l'occasion de la première année de mise en place de la réforme des rythmes scolaires, l'augmentation régulière des effectifs présents aux accueils périscolaires primaire et maternel et la nécessité de disposer de personnel d'encadrement suffisant pour assurer la surveillance des enfants et l'animation des ateliers, la surveillance sur les temps de cantine et, pour certains, du nettoyage lié à l'accroissement des temps d'occupation des locaux scolaires, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, en tant que de besoin, au recrutement occasionnel dans les conditions suivantes:

- un adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe pour un horaire annualisé de 34h hebdomadaires.
- un adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe pour un horaire annualisé de 20h hebdomadaires.
- un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour un horaire annualisé de 11.5h hebdomadaires.
- un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour un horaire annualisé de 8.5h hebdomadaires.
- deux adjoints d'animation 2<sup>ème</sup> classe pour un horaire annualisé de 4h hebdomadaires.
- un adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe pour un horaire annualisé de 3h hebdomadaires.

Ces agents pourront être rémunérés du 24 août 2015 au 6 juillet 2016 sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 (indice brut 340) et sur des plannings annualisés.

Monsieur le Maire soumet le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à l'approbation du Conseil Municipal.

|                                  | <b>Pour</b> | <b>Contre</b> | <b>Abstentions</b> |
|----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| Templeuve, notre passion commune | <b>23</b>   |               |                    |
| Templeuve, ensemble autrement    | <b>6</b>    |               |                    |

## **10 - Recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin temporaire d'activité du 3 juillet 2015 au 2 octobre 2015.**

Madame Dupriez explique qu'afin de pouvoir assurer, en période estivale, le renfort des équipes des services techniques pour faire face à un surcroît de travail, il convient de prévoir le recrutement d'un agent contractuel pour une durée trois mois.

Cet agent, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, assurera les fonctions d'agent polyvalent des services techniques chargé de participer aux tâches d'entretien des espaces verts, préparation des manifestations communales, participer aux tâches

qui incombent à l'équipe bâtiment à temps complet. Madame Dupriez insiste sur le fait que ce type de recrutement est fait chaque année il n'y a donc pas de recrutement nouveau par rapport aux années précédentes.

Monsieur le Maire soumet le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin temporaire d'activité du 3 juillet 2015 au 2 octobre 2015 à l'approbation du Conseil Municipal.

|                                  | <b>Pour</b> | <b>Contre</b> | <b>Abstentions</b> |
|----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| Templeuve, notre passion commune | <b>23</b>   |               |                    |
| Templeuve, ensemble autrement    | <b>6</b>    |               |                    |

#### **11 – Tableau des effectifs – Création de postes– Un poste d'éducateur territorial principal des APS 1<sup>ère</sup> classe.**

Madame Dupriez expose que cette création de poste est liée au remplacement de la responsable de la vie scolaire, suite à son départ dans une autre collectivité

Cette fonction était occupée par un poste de rédacteur. Mais la personne qui sera recrutée est titulaire d'un poste d'éducateur territorial principal des APS 1<sup>ère</sup> classe. En conséquence, il est proposé de créer un poste.

Monsieur le Maire soumet le recrutement d'un poste d'éducateur territorial principal des APS 1<sup>ère</sup> classe. à l'approbation du Conseil Municipal.

|                                  | <b>Pour</b> | <b>Contre</b> | <b>Abstentions</b> |
|----------------------------------|-------------|---------------|--------------------|
| Templeuve, notre passion commune | <b>23</b>   |               |                    |
| Templeuve, ensemble autrement    | <b>6</b>    |               |                    |

#### **Questions diverses**

Monsieur Delaere demande où en sont les vérifications du permis de construire du cabinet de psychothérapie rue d'Anchin. Monsieur le Maire répond que les services municipaux vont procéder au contrôle du dossier.

Monsieur Balent revient sur le « printemps des rencontres » et en particulier sur la problématique du stationnement suite au passage en zone bleue du parking de l'ancien Lidl. Il demande s'il est possible de revenir sur cette décision. Monsieur le Maire répond que la moitié du parking ne sera plus en zone bleue à compter de la rentrée de septembre.

Monsieur Heliot demande si les accès au nouveau quartier du Zécart passeront par l'ancien quartier. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas d'accès routier prévu, seules des liaisons douces seront créées.

Monsieur le Maire revient sur la question écrite posé par Monsieur Delaere par laquelle il demandait les effectifs municipaux depuis l'année 1985. Monsieur le Maire répond que ce travail relève des missions d'un archiviste et qu'il n'est pas certain que ces données soient disponibles. Néanmoins les services municipaux feront les recherches nécessaires afin de donner ces éléments sur un nombre maximum d'années.

**Vu, le Maire**  
**Luc MONNET**